

VIVRE VOTRE HOSPITALISATION  
SEREINEMENT,  
RÉGLER VOS DÉPENSES  
IMPRÉVUES  
AVEC 17€/JOUR...  
**PAVILLON HOSPI  
EST LA SOLUTION.**



À PARTIR DE  
**4€/mois**

[www.pavillon-prevoyance.fr](http://www.pavillon-prevoyance.fr)



**0 810 810 033** Service 0,05 € / min  
+ prix appel

**PAVILLON  
PRÉVOYANCE**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE  
**Ma mutuelle va plus loin**

**UTILISEZ**

vos Indemnités Journalières  
Hospitalisation librement.

Lors d'une hospitalisation il faut régler des frais imprévisibles et non pris en charge : garde des enfants, téléphone, télévision, journaux, présence d'un proche, perte de revenus...

**POUR VIVRE MIEUX**

votre hospitalisation,  
c'est simple...

Vos indemnités sont versées, en plus des prestations de l'assurance maladie obligatoire et de ceux prévus dans votre assurance maladie complémentaire, dès le premier jour : dans le cas d'un séjour supérieur à 3 jours avec 3 nuits consécutives en milieu hospitalier, en cas d'accident quelle que soit la durée du séjour. Pour percevoir vos indemnités<sup>(1)</sup>, il suffit de nous envoyer votre bulletin d'hospitalisation.

Les **+** Pavillon Hospi

- PAS DE LIMITE D'ÂGE À LA GARANTIE
- PAS D'EXAMEN MÉDICAL, NI QUESTIONNAIRE DE SANTÉ
- PAS DE JUSTIFICATIFS DE DÉPENSES
- **GRATUITÉ** POUR ENFANT MINEUR<sup>(2)</sup>
  - -20% SI ADHÉSION EN COUPLE<sup>(3)</sup>
- INDEMNITÉS EXONÉRÉES D'IMPÔT SUR LE REVENU<sup>(4)</sup>

*Exemple de Alice, 42 ans*

Hospitalisée pendant 6 jours consécutifs, a eu **30€ de dépenses personnelles** (télévision, téléphone...) et a **perçu 85€** (17€/j x 5 nuits)

Selon conditions générales.

(1) Sous réserve des délais d'attente.

(2) Si enfant affilié à la mutuelle jusqu'à la fin de l'année du 17<sup>e</sup> anniversaire.

(3) Si conjoint ou concubin affilié à la mutuelle dans le même contrat.

(4) En fonction de la législation fiscale connue au 01/01/2024.



**GROUPE  
PAVILLON PRÉVOYANCE**